



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2025_97_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
avec la société « Linkaband »**

Considérant l'organisation de la fête Nationale le 13 juillet 2025 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession de spectacles avec la société « Linkaband », demeurant 16 rue du progrès 95870 Bezons, représentée par M. Martin ZDRZALIK, pour les prestations du dimanche 13 juillet 2025 à Vif, pour un montant total de 1186,88 euros TTC.

De signer le contrat de spectacle avec la société « Linkaband » annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*